Arsea

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

ESPERANCE

SERVICE LOGEMENT D'INSERTION
2, rue Saint Léonard
67600 SELESTAT
Pôle Développement social

1. EDITORIAL

L'association ARSEA Espérance gère le service logement d'insertion, agréé pour 14 logements, dont 12 situés à Sélestat et 2 en périphérie.

Ces appartements, meublés et équipés, sont proposés temporairement aux personnes accompagnées, en fonction de leur situation budgétaire et familiale. Une convention d'occupation précaire est signée, permettant aux bénéficiaires d'expérimenter la location et de s'approprier leurs droits et devoirs en tant que locataires.

2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

L'ACTIVITE

Activités	2024
AGREMENT	14
LOGEMENTS OCCUPES	16
TAUX D'OCCUPATION	114 %
ECART	14 %
NBR TOTAL DE PERSONNES ACCOMP. DURANT L'ANNEE	46

Le nombre de logements occupés est supérieur à l'agrément, en raison de difficultés de coordination entre des projets de relogement avortés et des orientations déjà engagées.

➢ LES ENTREES

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE
SISIAO / Secteur	4
SISIAO / CHRS	2
TOTAL ADMISSIONS	**6**

➢ LES SORTIES

En 2024, aucun projet de relogement n'a abouti. Les difficultés rencontrées par les familles accompagnées sur le dispositif ont été particulièrement importantes, en lien avec des fragilités budgétaires croissantes. Les personnes a priori en capacité de vivre en logement de droit commun éprouvent des difficultés à assumer les charges du logement qu'elles occupent, et doivent résorber leurs dettes avant d'envisager de quitter le dispositif.

REPARTITION DE L'EFFECTIF

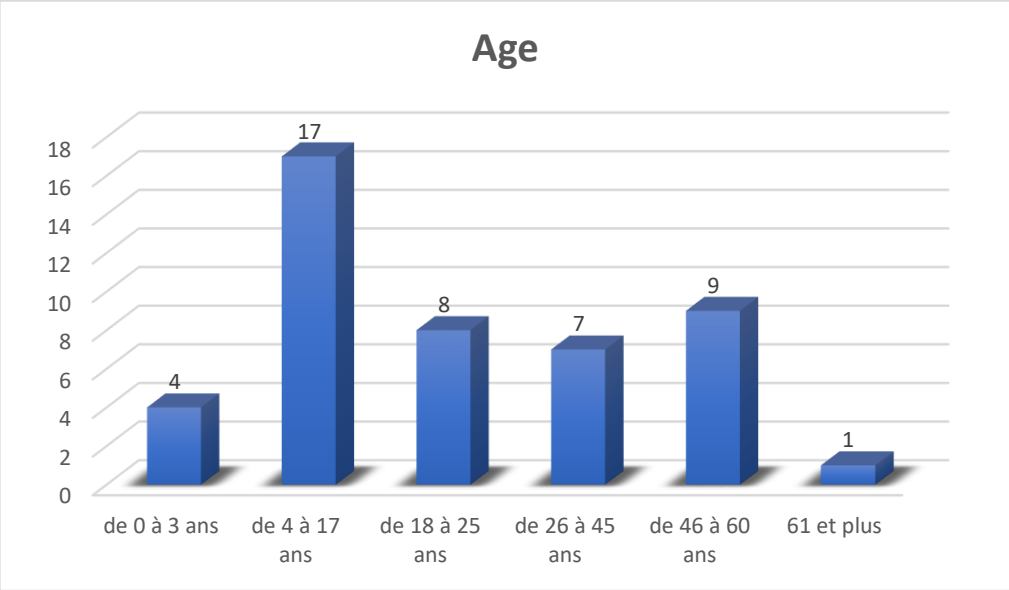

Les données montrent une forte présence de familles avec enfants (48%), ce qui suppose un accompagnement parfois orienté vers la résolution de problématiques éducatives. Les adultes en âge d'être en activité (14%) et les 46-60 ans (20%) font face à des enjeux d'insertion et de précarité, soulignant l'importance du soutien social et professionnel.

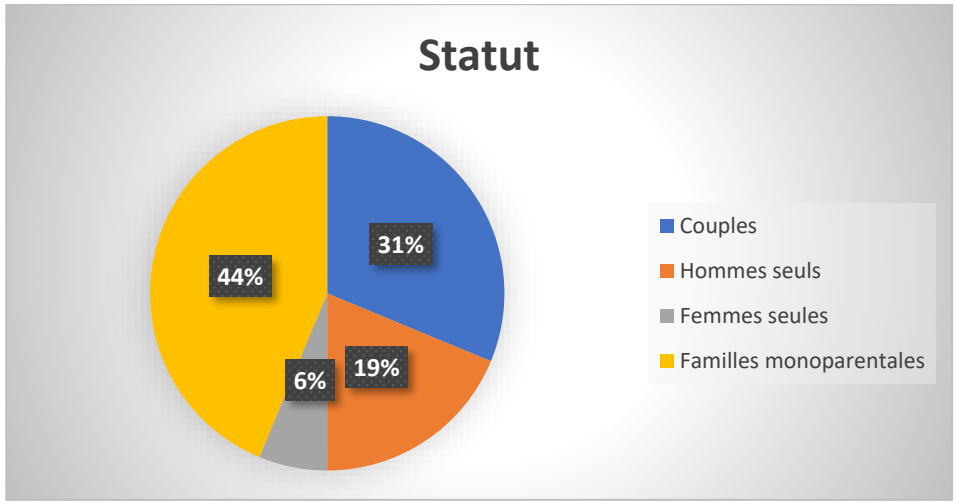

Ces chiffres indiquent une forte proportion de familles monoparentales (44%), mettant en évidence la précarité des parents isolés, souvent des mères avec enfants. Les hommes seuls (19%) et les femmes seules (6%) sont moins nombreux mais nécessitent un suivi spécifique, notamment sur l'insertion. Cette répartition souligne la nécessité d'un accompagnement adapté aux différentes configurations familiales, avec une attention particulière aux familles monoparentales, plus vulnérables face aux difficultés de logement et d'autonomie.

3. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

Les appartements meublés et équipés sont mis à disposition des personnes accompagnées de manière temporaire. Ils sont attribués en fonction de la composition familiale et de la situation budgétaire. Une convention d'occupation précaire est signée pour qu'ils deviennent alors sous-locataires. Cela permet aux bénéficiaires d'être en situation locative réelle et de comprendre les droits et devoirs qui leur incombent.

L'accompagnement réalisé auprès des ménages est conforme aux dispositions générales de la charte de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) validée dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

3.1. Vie du service

L'année 2024 a été marquée par une montée en charge du service, avec 6 admissions impliquant autant de captations et d'aménagements de logements, assurés par l'unique professionnelle du service à 0.7 ETP. Outre un agrément pour 14 logements, 16 ont été occupés cette année, illustrant la hausse de la précarité et le manque de solutions de relogement, qui ralentissent les sorties du dispositif. Sans notre intervention, le nombre de personnes en situation de mal-logement ou sans solution d'hébergement aurait encore augmenté. Nous nous mobilisons pour accompagner et sécuriser chaque sortie, afin qu'elle soit pérenne et bénéfique pour les bénéficiaires.

3.2. Accompagnement

Le travailleur social du dispositif agit sur plusieurs plans : veiller au paiement du loyer et des charges, veiller à l'entretien et la gestion du logement, ainsi qu'aux relations de voisinage.

Il a un rôle essentiel auprès des bénéficiaires, à qui il apporte soutien et écoute. Il intervient aussi pour apaiser les tensions. Il accompagne également :

- *Sur la gestion budgétaire*
  La mise en situation réelle de location implique un travail autour de la gestion budgétaire. En effet certaines personnes doivent apprendre à prioriser leurs dépenses et assumer toutes les charges liées au logement et veiller à la gestion du reste à vivre pour l'alimentation, les loisirs.

  Pour d'autre personnes, la situation financière peut devenir très complexe. Le travailleur social peut alors l'orienter vers les services sociaux de secteur ou vers des associations caritatives afin d'obtenir une aide financière ponctuelle, ou pour constituer un dossier de surendettement.

  Malgré cet accompagnement, des personnes ne s'acquittent pas de leurs loyers. Le travailleur social aborde cette question avec la personne et recherche ensemble des solutions. Un plan d'apurement est élaboré afin d'éviter que la situation ne s'aggrave. Ce plan est co-signé par la personne, le travailleur social et le cadre intermédiaire.

- *Sur la manière d'occuper un logement*
  La question de l'occupation et l'entretien du logement, ainsi que la question à la relation au voisinage, et par conséquent la relation avec le bailleur, sont régulièrement abordées en fonction des observations du travailleur social ou des événements qui sont portés à sa connaissance.

- *Vers l'accès au logement*
  Le travailleur social accompagne les ménages dans la recherche d'un logement (inscription auprès des bailleurs sociaux, mises à jour régulières des demandes, recherches dans le parc locatif privé...).

- *Vers l'insertion durable*
  Cet axe nécessite de travailler sur l'accès aux administrations, aux équipements socio-culturels, aux écoles… L'aide à l'intégration dans l'immeuble, le quartier et plus largement la ville, sont incontournables.

Ce travail nécessite d'établir un lien avec les personnes accompagnées. Ceci passe par une relation d'écoute, de respect et de confiance réciproque. Il s'agit de savoir valoriser les richesses, les compétences de la personne et favoriser le retour à l'estime de soi sans pour autant minimiser la situation dans laquelle les personnes se trouvent.

L'accompagnement social prévoit des rencontres avec la personne / famille accueillie, autant que nécessaire. Ces rencontres ont lieu soit au bureau, soit au domicile.

L'accompagnement proposé se concentre sur la dimension « logement ». Lorsqu'une personne ou une famille rencontre d'autres difficultés, en lien avec l'emploi ou la santé, une orientation vers les services spécialisés est nécessaire. Cependant, dans un contexte où les ressources manquent cruellement, tant pour notre service que pour l'ensemble du secteur, il devient de plus en plus difficile de garantir un accompagnement adapté et réactif.

3.3. Partenariat

Le travail partenarial s'articule avec les différents acteurs du territoire, le secteur social, les mandataires judiciaires lorsqu'il y en a, ou les différentes administrations. Nous entretenons des contacts réguliers avec les agences immobilières, les bailleurs sociaux et les propriétaires, partenaires essentiels au dispositif. C'est grâce aux liens tissés et à la confiance réciproque que la mission peut être menée.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La continuité de l'accompagnement tel qu'il est proposé, la proximité, l'écoute, la polyvalence sont nécessaire et restent les pierres angulaires d'un bon fonctionnement visant à autonomiser de façon durable et solide ces ménages en transition.

5. CONCLUSION

L'ARSEA Espérance est le seul établissement proposant ce dispositif en Centre Alsace. Ce service est essentiel, car il œuvre en faveur de l'insertion par le logement des personnes et des familles en situation de précarité. En 2024, nous avons pu constater une paupérisation massive des ménages, l'inflation impactant tous les postes incontournables du quotidien (alimentation, énergies, loyers...). La pérennité de ce service n'en est que plus importante.

En effet, l'existence du dispositif des logements d'insertion demeure essentielle à une époque où la pénurie de logements abordables atteint un niveau critique. L'accès à un logement adapté relève d'un véritable parcours du combattant, sans garantie d'issue favorable même après de nombreux efforts. Nos services jouent un rôle indispensable en offrant un accompagnement favorisant une insertion durable, tant sur le plan individuel que collectif, contribuant ainsi à une société plus solidaire et inclusive.